



NOS PERMANENCES JURIDIQUES

Le syndicat SUD Commerces et Services Francilien-Solidaires reçoit gratuitement et sans rendez-vous les salarié-es d'Ile-de-France du commerce et des services et intervient en matière de salaire, congé, formation professionnelle, santé au travail, licenciement, etc.

Lundi : 13 h - 17 h

Mercredi : 10 h - 12 h

Vendredi : 15 h - 17 h

FÉDÉRATION SUD Commerces & Services Solidaires



Tél. :

07 64 62 92 23 / 01 40 35 31 41

E-mail :

federation@sudcommercesetservices.fr

Site :

www.sudcommercesetservices.org



7 rue Vicq d'Azir

75010 Paris



FÉDÉRATION SUD Commerces & Services Solidaires

Un syndicat de terrain qui conseille, défend, forme et soutient les salarié-es du commerce et des services.



QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 2014, notre Fédération est membre de l'Union syndicale Solidaires.

Nous regroupons plusieurs syndicats locaux qui sont répartis dans toute la France et nous couvrons les branches du commerce alimentaire et non-alimentaire qui comptent plus d'une centaine de conventions collectives mais aussi celles des services, du particulier employeur et les travailleurs et travailleuses des plateformes.

Nous sommes à l'origine ces dernières années de jurisprudences sur les thèmes suivants :

- Le travail en soirée chez Sephora ;
- Le droit de retrait lors de l'épidémie de la Covid-19 chez Amazon ;
- L'instauration du pass sanitaire dans certains centres commerciaux ;
- L'ouverture dominicale des commerces lors des Jeux Olympiques.

Nous connaissons bien vos problématiques puisque la Fédération est composée d'hommes et de femmes, anciens ou actuels salarié-es du secteur du commerce. Ses membres sont majoritairement bénévoles.



NOS REVENDICATIONS

- 300 € d'augmentation ;
- Un SMIC à 1.700 € ;
- La fin du temps partiel imposé ;
- Des jours de repos fixes ;
- La limitation des horaires atypiques de travail ;
- Le passage aux 32 heures sans perte de salaire ;
- Des délégué-e-s au CSE dans toutes les entreprises de plus de 5 salarié-es ;
- L'arrêt de l'uberisation du monde du travail ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes.

SE SYNDIQUER

Pourquoi se syndiquer à SUD ?

- Partager les valeurs portées par notre syndicat, ce qui exclut l'expression d'opinions racistes, sexistes et homophobes, qui se réclame de la transformation sociale ;
- Participer à sa vie démocratique et contribuer à son orientation au travers de ses instances et de l'élection de ses représentant-e-s.

Quels avantages ?

- Pouvoir suivre des formations syndicales et enrichir ainsi ses connaissances sur ses droits et le monde du travail en général ;
- Bénéficier d'une assistance juridique grâce à nos juristes et défenseurs/euses syndicaux en cas de litige avec l'employeur ;
- Notre soutien et dans la mesure du possible, notre présence à vos côtés lors des actions et mouvements de grève dans votre entreprise.